

Tribunal de commerce Conseil de Prud'hommes



Tribunal de commerce

Date : ordonnance royale du 6 août 1791, l'origine des Tribunaux de Commerce remonte au Moyen-Age.

Compétences :

- le contentieux général : concerne les litiges entre les entreprises, ceux relatifs aux actes de commerce en général, les contestations entre les associés d'entreprises commerciales,
- les procédures collectives : le Tribunal de Commerce ouvre cette procédure sur la constatation de l'état de cessation des paiements, et selon la situation globale de l'entreprise tente un redressement ou décide la liquidation judiciaire,
- la prévention des difficultés des entreprises : en vue d'assister le dirigeant pour l'étalement ou la consolidation de tout ou partie de ses dettes.

Les services du greffe sont regroupés au tribunal de commerce de Blois.

Conseils de Prud'hommes

Date : l'ancêtre du Conseil de Prud'hommes est né à Lyon sous l'Ancien Régime pour régler les problèmes entre les canuts et leurs employeurs. Réapparue en 1806 à Lyon, étendue à 75 villes manufacturières, puis réformée d'abord en 1907, la juridiction du Travail a trouvé son statut actuel en 1979.

Compétences : litiges individuels nés entre les employeurs et les salariés.